

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
9
- Pouvoir :
-
- votants :
9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE LOCATION D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT A LA CONDUITE
HORS CHEMIN ET AU TRONCONNAGE**

Le 13 février 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Serge BOULANGER, Émile CANU, Yvon PESQUET, Daniel MARECHAL, Gérard JOUAN.

Suppléants

M. Didier REGNIER, Patrick JEANNE.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Pascal MARCHAL, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO - représenté, Bertrand LEFRANCOIS, Jean-Pierre THEVENOT, Guillaume COUTEY, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'augmentation des interventions liées aux phénomènes naturels (inondations, épisodes neigeux, accidents en milieux forestiers et ruraux, l'activité aquatique (mises à l'eau)), nécessite l'emploi de véhicules « hors chemin » et l'utilisation de matériels de déforestation.

La conduite de ces véhicules spécifiques (voitures et poids-lourds VL-PL) conduit à mettre en place une formation adaptée sur des pistes aménagées.

L'utilisation des matériels de déforestation de type tronçonneuse fait également l'objet d'une formation.

En 2014, deux stages de conduite « hors chemin » VL-PL (COD 2) ont été organisés au profit du Sdis 76 dans le Morbihan à Bieuzy pour un coût de 22 000 euros T.T.C.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime souhaite former un maximum de personnels à la conduite « hors-chemin » VL-PL. En effet, la méconnaissance des capacités et des dispositifs de franchissement des engins et le non-respect des règles de sécurité sont accidentogènes.

La location d'un terrain d'entraînement et l'organisation de ces formations en Seine-Maritime permettra :

- de réduire le coût de ces formations et de faire une économie annuelle de 12 000 euros en 2015,
- d'augmenter le nombre de stages COD 2 et VLHR,
- de créer une formation des maintiens des acquis à la conduite hors chemin (FMA COD 2) et de former l'ensemble des conducteurs PL et VL à la conduite « hors-chemin »,
- de disposer d'un site supplémentaire pour former des personnels sapeurs-pompier au tronçonnage.

A ce titre, il convient d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, sous forme de location d'un terrain situé sur la commune de Fécamp et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le montant de la location pour l'année 2015 s'élève à 10 000 euros T.T.C.

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.



Le président du conseil d'administration,

[Signature]
Dominique RANDON